

# LE CHASSEUR



  
Fédération Départementale des Chasseurs  
du VAR (83)

# VAROIS

N° 11 - AOÛT / SEPTEMBRE / OCTOBRE - 2017

EN ANNEXE DE VOTRE MAGAZINE L' ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
« D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE 2017/2018 »



Rappel : Le ramassage  
des douilles est obligatoire



## Informations utiles

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) Tél. : 01.41.09.65.10 www.chasseurdefrance.com	Les lieutenants de Louveterie du Var Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11 Le Président M. SAMAT Emile
Office National des Forêts (ONF) Tél. : 04.98.01.32.50 www.onf.fr	Fédération des Gardes Particuliers du Var Tél. : 06.88.97.69.64 - Email : bernard.gerard83@gmail.com www.123siteweb.fr/FDGPV83
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Tél. 04.94.68.76.59 www.oncfs.gouv.fr	Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV) Tél. : 06.18.96.45.10 - Email : piégeurs-du-var@apav83.com www.apav83.com
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) Tél. : 04 94 46 83 83 Toulon	Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert) Tél. : 06.03.83.28.56 M. QUENO Lionel
IMPCF Tél. : 04.66.35.93.15 www.impcf.fr	ANCGG - M. ARNOULT Gérard Tél. : 06.07.56.58.01 - Email : arnoulgtge@wanadoo.fr www.ncgg.org/ad83
Association d'Imitation du Chant des Oiseaux (AICO) Tél. : 06.27.68.54.46 - Email : aico@sfr.fr www.aico-oiseaux.com	Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge (UNUCR) - Le Président M. BRIATORE Jean-Louis Tél. : 06.26.31.85.15 - www.unucr.fr Route de Brignoles, Quartier l'Isle - 83570 CARCES -
Association Française pour l'Avenir des chasseurs aux Chiens Courants (AFACCC) Le Président M. ZACCHEI Alain - Tél. : 06.70.84.69.29 2 chemin du père - 839920 la Motte / Email. : gbleu83@hotmail.fr	

### 03 EDITO

#### REGLEMENTATION

- 04 AP Ouverture anticipée sanglier et renard
- 05 Annulation classement nuisible de la Pie
- 06 Rappel : Utilisation Pistes DFC

#### ACTU FDCV

- 07 Tir sur sanglier courant
- 08 Débroussaillage en milieu Urbain ...

#### INFO NATIONALE

- 09 Les chasseurs soutiennent Nicolas Hulot ...

#### ZOOM SUR ...

- 10-11 Bilan étude des ailes Année 2016- 2017
- 12-14 Maladie d'Aujeszky

#### EN BREF

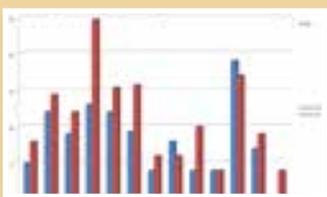
- 15 Diane Aupsoise, journée ramassage des douilles
- 20 Club National des bécassiers à Roquebrune sur Argens
- 21 Brevet Grand Gibier 2017

#### VIE DES SOCIETES

- 16-17 Sté de Chasse de Canjuers
- 18 Fête de la chasse à Roquebrune sur Argens

#### CONCOURS

- 22 Les rencontres Saint Hubert Varoises



#### Éditeur de publication

FDCV - Directeur et Rédacteur en chef : Marc MEISSEL,  
Président de la F.D.C.V.

#### Impression

Imprimerie JOUBERT -  
ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647 - 06517 CARROS CEDEX

#### Administration, régie publicité, petites annonces

Christel HELSTROFFER  
Tél. 07 88 57 84 82 - mag@fdc83.com

#### © photos

FDCV, DR, Christel HELSTROFFER

#### Rédaction

Jean Marie BRUNIER, Christel HELSTROFFER

#### Maquette, mise en page

Christel HELSTROFFER  
christel.photographe@gmail.com

Dépôt légal : ISSN 2428-7253



## Le mot Président

**A** la veille de l'ouverture de la chasse pour la saison 2017-2018. Lorsque vous recevrez fin août-début septembre le chasseur varois, les périodes d'ouverture de la chasse auront largement débuté. En effet depuis le 1 juin 2017 un certain nombre de communes classées zone noire ou zone limitrophe rouge auront pu ouvrir dans le cadre des battues la chasse au sanglier.

En ce qui concerne les tirs d'été depuis le 1 juin 2017, ils ont largement été mis en place par de nombreuses sociétés et certains particuliers agriculteurs lorsque les sociétés communales n'en ont pas fait la demande. Depuis le 1 août 2017, les battues aux sangliers avec la possibilité du tir du renard se seront déroulées notamment de façon intensive dans les secteurs dits à risque vis-à-vis des dégâts viticoles.

A toutes ces mesures auront été ajoutées les prélèvements concernant les autorisations de tir d'été du brocard et ce jusqu'à l'avant-veille de l'ouverture générale de la chasse, c'est-à-dire le vendredi 8 septembre 2017. On peut ajouter à tous ce canevas d'autorisations spécifiques les tirs de nuit ou de jour ainsi que les battues administratives organisées dans certains secteurs par les lieutenants de louveterie ; que je tiens particulièrement à remercier pour la rapidité dans leur intervention et le professionnalisme avec lequel ils ont effectué toutes ces opérations. Concernant les arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2017-2018, conformément à ce que nous avons dit pour la saison précédente, il n'y aura pas de modification apportée à la réglementation en vigueur.

Je tiens toutefois à vous faire part de deux éléments importants qui ont été approuvés dans le cadre de notre schéma départemental cynégétique concernant d'une part l'obligation du port d'un élément rouge orangé (casquette, deux brassards un à chaque bras, baudrier, gilet...) pour tout chasseur en mouvement. Beaucoup d'explications m'ayant été demandées concernant le chasseur en mouvement. Je tiens à préciser que tout chasseur n'étant pas à poste fixe aux grives, aux pigeons ou autres migrateurs (gibier d'eau) est considéré comme un chasseur en mouvement.

D'autre part, vous trouverez cette année dans le cadre de la sécurité l'obligation pour les battues, du balisage de tout accès au périmètre de la battue par les pistes ouvertes à la circulation ainsi que pour tous les sentiers de randonnées répertoriés, dans l'arrêté d'ouverture et de clôture générale. Les panneaux devant être utilisés n'ont pas de conformité spéciale, ils doivent simplement spécifier que le promeneur ou la personne allant au-delà du panneau est informée qu'elle se trouve dans le périmètre d'une battue de chasse au grand gibier organisée. Ces panneaux ne sont en aucun cas considérées comme des interdictions de pénétrer dans la zone. Chacun doit être apte à prendre ses responsabilités et notamment pour les chasseurs d'assurer les règles simples qui sont précisées à chaque réunion de sécurité et ensuite chaque jour avant la battue par le chef de battue ou par l'un des organisateurs de la dite battue.

Concernant le dossier des dégâts de grand gibier, pour faire suite à la demande des Présidents des Fédérations des Chasseurs du Sud de la France une réunion aura été organisée fin juillet afin de faire le point sur des dégâts spécifiques tel que ceux de la vigne et surtout d'essayer de trouver une solution à une réforme de la loi de 1968 instaurant le paiement des dégâts de grand gibier en compensation de l'interdiction du tir d'affût de jour mais surtout de nuit pour les agriculteurs.

Il est indispensable que nous entamions auprès de la nouvelle Assemblée Nationale des discussions pour la remise en cause des textes régissant le cadre de la loi votée en 1968 et appliquée depuis 1969. Je sais que notre Président National Willy SCHRAEN a à cœur de faire avancer le plus rapidement possible ce dossier.

J'en terminerai avec un souhait pour les très nombreux chasseurs de migrateurs afin que le passage des grives, bécasses, pigeons et gibier d'eau soient très importants à l'automne prochain.

En Saint Hubert, je vous souhaite à tous une excellente saison cynégétique 2017-2018.

Le Président Marc MEISSEL



DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET



## ARRETE RELATIF A L'OUVERTURE ANTICIPEE DE LA CHASSE AU SANGLIER ET AU RENARD EN BATTUE POUR LA CAMPAGNE 2017-2018 DANS LE DEPARTEMENT DU VAR

Le PREFET du VAR,  
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le titre II du livre II du Code de l'Environnement, en particulier les articles L. 424-2 (1<sup>er</sup> alinéa), L. 424-8, L. 424-10, R. 424-3 à R. 424-8,

VU l'arrêté préfectoral du 27 juin 2016 réglementant dans le département du Var la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant,

VU l'avis de la Fédération départementale des chasseurs du Var,

VU l'avis de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 11 mai 2017,

VU la consultation du public effectuée du 4 mai 2017 au 19 mai 2017,

SUR proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

#### **OUVERTURE ANTICIPEE DE LA CHASSE EN BATTUE DU SANGLIER**

Le sanglier peut être chassé à partir du 1er août 2017 à 6 heures et jusqu'au 8 septembre 2017 inclus aux conditions suivantes :

- en battue tous les jours, suivant modalités fixées par le plan de gestion départemental,
- par tir à balles ou à l'arc, seul le port de balles étant autorisé,
- avec un gilet rouge orangé porté de manière visible,
- les battues doivent être conduites préférentiellement à proximité des zones cultivées dans un objectif de prévention des dégâts,
- la réglementation relative à la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant doit être strictement respectée,
- le tir individuel de rencontre est interdit,
- le tir sur les laies suitées est interdit afin d'éviter le cantonnement des marcassins dans les cultures.

**ARTICLE 2 :** Toute personne autorisée à chasser le sanglier en battue peut chasser le renard dans les mêmes conditions que ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** Mme La Secrétaire Générale de la Préfecture du Var, MM. les Sous-Préfets de DRAGUIGNAN et de BRIGNOLES, Mmes et MM. les Maires du département, MM. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Directeur de l'Agence Inter-Départementale de l'Office National des Forêts et tous les agents ayant des fonctions de police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans toutes les mairies du département.

Fait à Toulon, le  
le Préfet

30 MAI 2017



# Réglementation

## Annulation du classement nuisible de la pie dans le Var



Le Conseil d'État a annulé partiellement l'arrêté ministériel de 2015 relatif au classement nuisible de certaines espèces pour la période triennale actuelle.

Cette décision est d'application immédiate.

En conséquence, la pie bavarde n'est plus classée nuisible dans le département du Var.

Cette espèce reste chassable mais elle ne peut plus être piégée, ni détruite à tir après la fermeture générale.

**blanc rochebois**  
Automobiles

Concessionnaire et réparateur ISUZU  
RN7 Route d'Aix 83170 BRIGNOLES  
[www.isuzu-brignoles.fr](http://www.isuzu-brignoles.fr)

Contact : TITOUAN  
06 07 26 30 98  
04 94 37 08 08

Simple cab, cab approfondie, double cab

**ISUZU**

*Le plus Maniable des Pick Up*

LA FORCE DU SERVICE SAV  
et pièce de rechange  
Modèle présenté SPACE SOLAR

Cab approfondie, moteur diesel, 164 Cv, sans AD-BLUE  
Consommation mixte 7,3L/100Km - émission CO<sub>2</sub> - 192g/km

TVA récupérable  
Garantie 5 ans ou 100 000kms

**Financement : Crédit 1,40%**  
AGILOR / AGRICULTEURS



## Rappel : L'utilisation des pistes DFCI

### De quelles pistes parle-t-on ?

Toutes les pistes en forêt ne sont pas des pistes de défense des forêts contre l'incendie (DFCI).



Les pistes DFCI sont reconnaissables au panneau DFCI avec numéro de la piste et au panneau B0 (rond blanc cerclé de rouge) qui interdit toute circulation.

### Peut-on circuler sur les pistes DFCI ?

Non, les pistes DFCI sont interdites à toute circulation, toute l'année. Seuls les véhicules chargés d'une mission de service public, les propriétaires des parcelles traversées ou desservies et les ayants-droits peuvent les emprunter.

### Les chasseurs peuvent-ils utiliser les pistes DFCI pour l'exercice de la chasse ?

Oui, mais à certaines conditions. Les chasseurs ont la qualité d'ayant-droit uniquement lors de l'exercice de la chasse, et sur les seules pistes DFCI qui traversent ou desservent les parcelles pour lesquelles ils sont détenteurs du droit de chasse.

L'usage des pistes DFCI par les chasseurs sera limité au strict nécessaire. L'exercice de la chasse comprend l'accès aux lieux de chasse, le transport des animaux abattus, la recherche des chiens courants, la recherche du grand gibier blessé par un conducteur agréé et l'entretien des aménagements cynégétiques.

### Qu'est-ce qui reste interdit pour les chasseurs ?

Les chasseurs ne sont pas autorisés à utiliser les pistes DFCI sur un territoire où ils ne sont pas détenteurs du droit de chasse. Ils ne peuvent pas non plus utiliser ces pistes pour des motifs autre que l'exercice de la chasse (promenade, cueillette des champignons, etc.).

### Qu'en est-il de la fermeture des massifs en période estivale ?

Du 15 juin au 30 septembre, l'accès à l'ensemble des massifs forestiers du Var est réglementé suivant le niveau de risque feu de forêt fixé quotidiennement par la Préfecture du Var. À partir du risque Très Sévère (couleur rouge), l'accès et la présence des personnes dans les massifs forestiers concernés sont interdits. Cette interdiction s'applique aux chasseurs. Il est donc interdit de chasser en période estivale dans les massifs forestiers dont le niveau de risque incendie est Très Sévère (couleur rouge) ou Exceptionnel (couleur noire).

### Que risque-t-on en cas d'infraction ?

Le non-respect des dispositions rappelées ci-dessus constitue une infraction passible d'une amende à 135 €. Les contrôles sont fréquents et cette infraction peut être verbalisée en relevant simplement le numéro d'immatriculation du véhicule incriminé.

## INFO : RISQUE INCENDIE

La carte des risques incendie est publiée chaque jour, avant 19h, pour la journée du lendemain.

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html>

Sinon taper sur votre moteur de recherche : «carte risque incendie var»



PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Chasse et piégeage - Elevage de gibier

E-mail : [lesudsauvage@outlook.fr](mailto:lesudsauvage@outlook.fr)



## Tir sur sanglier courant

La Fédération Départementale des Chasseurs du Var souhaite organiser des matinées de tir sur sanglier courant. Ces matinées sont destinées à la sécurité en battue, à la vérification du fonctionnement des armes et à du tir sur sanglier courant.

10 matinées sont prévues elles se dérouleront au stand de tir de Mazaugues de 8h30 à 12h00.

Les mercredi 30 et jeudi 31 août 2017  
Les vendredi 1, mardi 5 et jeudi 7 septembre 2017

L'inscription est obligatoire auprès de la Fédération. Les places sont limités à 10 chasseurs par matinée.

## NEW BAR MK3

## LA CLASSIQUE TANT ATTENDUE

D'ABORD, UN SILENCE MAJESTUEUX...

Soudain, votre cœur bat la chamade ; dans les broussailles, un bruit attire votre attention...

Vous serrez votre **BAR MK3 Composite Brown HC Adjustable** avec une saine impatience. Vous sentez que la sortie de l'animal est imminente, que le fameux « passage » aura lieu d'un moment à l'autre...

Il vous est si familier – et cependant, il demeure si impressionnant ! Subitement, le gibier se présente à vous, à distance idéale...

Vous épauler, vous suivez. Le geste est assuré ; le souffle, retenu. Le rythme de vos tirs et les battements de votre cœur se confondent en une parfaite harmonie. Grandeur de l'instant.

–

Plus d'information sur [browning.eu](http://browning.eu)

**BROWNING, POUR LES INITIÉS.**



Essayez **gratuitement** cette carabine près de chez vous !  
Inscription et informations supplémentaires sur : [www.browningexperience.eu](http://www.browningexperience.eu)



## Débroussaillage en milieu urbain favorable au sanglier



La société de chasse communale et la commune de Brignoles travaillent conjointement sur les parcelles en état de friche où la végétation a repris ses droits dans lesquels les sangliers ont colonisé.

Le président de la société de chasse propose à Monsieur BREMOND, nouveau Maire, ces parcelles où la présence du sanglier est avérée non chassable et qui représente un danger pour les riverains et les collisions routière.

Le Maire prend connaissance de ces parcelles et fait rédiger un courrier adressé aux propriétaires afin que celles-ci soient nettoyées dans le cadre de la loi et de la sécurité publique.

A ce jour, toutes les parcelles étudiées ont été débroussaillées.

**INTERSPORT**

**UNIFRANCE PISTEURS**

Rayon Pêche - Chasse - Armes - Munitions -  
Vêtements - Optique

Browning, Verney-Carron, Benelli, Beretta,  
Remington, Winchester, Fob, TUNET, Vallat, Rottweil,  
RWS, Norma, Somly, Percussion, Meindl, etc.

**Centre Commercial Quartier Saint-Jean**  
**83170 BRIGNOLES**  
**Tél. 04 98 05 02 66 - Fax 04 98 05 02 67**



Monsieur BREMOND et Monsieur ZEMA se rencontrent régulièrement pour faire le point sur les missions à mener.

## Les chasseurs soutiennent Nicolas HULOT sur l'interdiction des néonicotinoïdes

Issy-les-Moulineaux le 27 juin 2017

La Fédération Nationale des Chasseurs se réjouit de l'arbitrage du Premier ministre Edouard PHILIPPE concernant le maintien de l'interdiction dès 2018 des pesticides néonicotinoïdes en raison des conséquences catastrophiques de ces produits sur la petite faune de plaine.

La Fédération Nationale des Chasseurs est du même avis que Nicolas Hulot et souhaite que l'on ne revienne pas sur cette interdiction qui introduit néanmoins des dérogations jusqu'en 2020 afin de permettre aux agriculteurs et aux industriels de s'adapter.

C'est d'ailleurs grâce à la mobilisation sans faille des députés du Groupe chasse de l'Assemblée nationale et en particulier de son président Philippe PLISSON (PS) et de son vice-président David DOUILLET (LR) que la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité a introduit cette interdiction, très critiquée par le monde agricole.

Lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs le 14 mars 2017, le futur Président de la République Emmanuel MACRON avait salué notre « combat gagné au Parlement pour l'interdiction dès 2018 des néonicotinoïdes qui tuent les abeilles ».

Il avait alors précisé que son programme agricole allait encore plus loin « pour interdire progressivement les pesticides les plus dangereux car ils impactent la santé humaine, les sols, mais aussi la petite faune de plaine ».

C'est dans ce contexte que la Fédération Nationale des Chasseurs souhaite que la réforme de la Politique Agricole Commune intègre un volet faune sauvage et habitats, qui soit ambitieux et qui concerne aussi les pesticides et autres perturbateurs endocriniens.

Pour Willy SCHRAEN, « les rencontres prévues dans les prochaines semaines avec le ministre de l'Agriculture Stéphane TRAVERT et le ministre de la transition écologique et solidaire Nicolas HULOT vont être essentielles ». Le Président des chasseurs de France « souhaite que l'on ose enfin promouvoir des pratiques agricoles et forestières qui soient clairement compatibles avec le développement d'une faune sauvage abondante et diversifiée ».



**ELEVAGE**  
**"DES BELLES D'AUTOMNE"**

 **SETTERS ANGLAIS**  
**KORTHALS**  
**EPAGNEULS BRETONS**

**DRESSAGE CHASSE - COMPETITION**  
**PENSION CANINE TOUTES RACES**

**06 22 73 08 89 & 06 14 24 37 06**  
**LE CANNET DES MAURES**

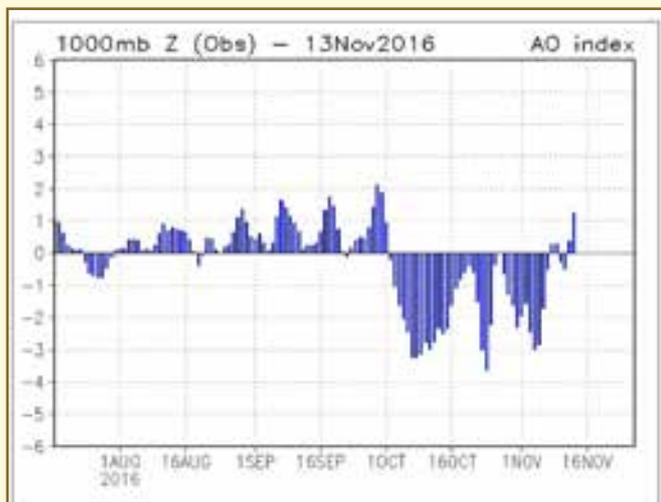


## Étude de l'âge-ratio à partir de la lecture des ailes des grives mauvis et musicienne - Bilan de l'année 2016-2017

Étude de l'âge-ratio à partir de la lecture des ailes des grives mauvis et musicienne  
Bilan de l'année 2016-2017

Même si les premières musiciennes ont pu être observées dès la 3ème décennie de septembre, cette année on pourrait qualifier le passage de "classique", avec des pics durant les 2ème et 3ème décades d'octobre.

Une observation des relevés d'indice de la NAO, montre en effet que durant la période d'août à septembre 2016, les conditions n'ont pas été défavorables aux oiseaux dans le nord de l'Europe, ne provoquant pas de départ anticipé. En revanche le net affaiblissement durant le mois d'octobre, pourrait, peut-être, expliquer les arrivées ou les retours tardifs de musiciennes, mais surtout de mauvis et de litornes que nous avons pu observer dans certains secteurs.



Preuve s'il en était besoin, de l'influence des conditions climatiques dans le phénomène de la migration.

Au niveau des observateurs, on constate un léger fléchissement du nombre de participants, qui peut être dû à un relatif désintérêt des chasseurs pour ce type de chasse, ou, ce qui serait plus grave, au fait que beaucoup de pratiquants ne voient pas l'intérêt de ce type d'observations, laissant à nos opposants le monopole des études menées sur le terrain. Tout comme la participation à l'Observatoire cynégétique et citoyen, l'étude de l'âge-ratio à partir de l'observation des ailes des grives musiciennes et mauvis, sont des moyens précieux de récolte d'informations, qu'en hommes et femmes du terrain, seuls les chasseurs peuvent mener. Aussi, ne nous privons pas de ces éléments qui ne manqueront pas de nous servir contre les arguments fallacieux que ne manqueront pas de développer nos détracteurs !

### Bilan grive musicienne dans le Var :

Zones	Nb communes	Nb chasseurs	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Ratio
Haut-Var	7	9	280	544	23	1.94
Centre-Var	6	8	316	660	24	2.09
Zone littorale	5	6	225	407	32	1.81
Total	18	23	821	1 611	79	1.96

Total prélèvements : 2511

Type de chasse : Poste fixe/Volée/Cul levé

Moyenne/chasseur : 109

âge-ratio : 1.96

### Bilan grive musicienne pour les régions :

Départements	Nb communes	Nb chasseurs	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Ratio
Aude	2	4	212	236	2	1.11
B-du Rhône	12	20	486	941	98	1.94
Corse	1	1	130	32	0	0.25
Landes	1	1	10	14	0	1.40
Var	18	23	821	1 611	79	1.96
Vaucluse	1	1	19	51	0	2.68
Total	35	50	1 678	2 885	179	1.72

Total prélèvements : 4742

Type de chasse : Poste fixe/Volée/Cul levé

Moyenne/chasseur : 97

âge-ratio : 1.72

### Bilan grive mauvis dans le Var :

Zones	Nb communes	Nb chasseurs	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Ratio
Haut-Var	7	8	108	148	12	1.37
Centre-Var	3	3	37	41	0	1.11
Zone littorale	3	4	43	93	12	2.16
Total	13	15	188	282	24	1.50

Total prélèvements : 494

Type de chasse : Poste fixe/Volée

Moyenne/chasseur : 33

âge-ratio : 1.50



# Zoom sur ...



**PERDRIX ROUGE**  
 Elevée en grande volière + 100m  
 Disponible d'août à décembre  
 06 28 04 91 22  
 mtb1789@hotmail.com

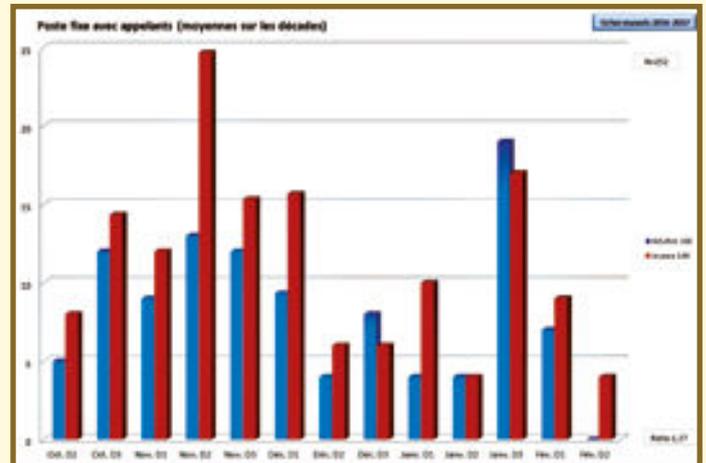
## Bilan grive mauvis pour les régions :

Départements	Nb communes	Nb chasseurs	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Ratio
B-d-Rhône	7	8	50	51	8	1.02
Landes	1	1	2	2	0	1.00
Var	13	15	188	282	24	1.50
Vaucluse	1	1	2	7	0	3.50
Total	22	25	242	342	32	1.41

Total prélèvements : 616  
 Type de chasse : Poste fixe/Volée/Cul levé  
 Moyenne/chasseur : 25  
 âge-ratio : 1.41

## Bilans sur un type de chasse :

La chasse au poste, faisant partie des pratiques traditionnelles locales, est bien sûr, la principale source de prélèvement. D'une manière générale, comme chaque année les grives musciennes attirent toujours plus de chasseurs que les mauvis. On aura pourtant remarqué, hormis une présence normale de ces dernières chez nous en novembre et décembre, un retour relativement abondant fin janvier, des deux espèces. Ces remarques peuvent s'observer sur les tableaux concernant ce type de chasse.



Ces graphiques nous permettent de situer sur quelle période nous avons pu constater les pics de fréquentation.

Pour mémoire il est bon de rappeler qu'en aucun cas le ratio trouvé permet de déterminer le succès ou non de la reproduction et donc l'état de conservation de l'espèce concernée.

D'autres facteurs et éléments sont nécessaires pour avoir une idée précise sur ce sujet.

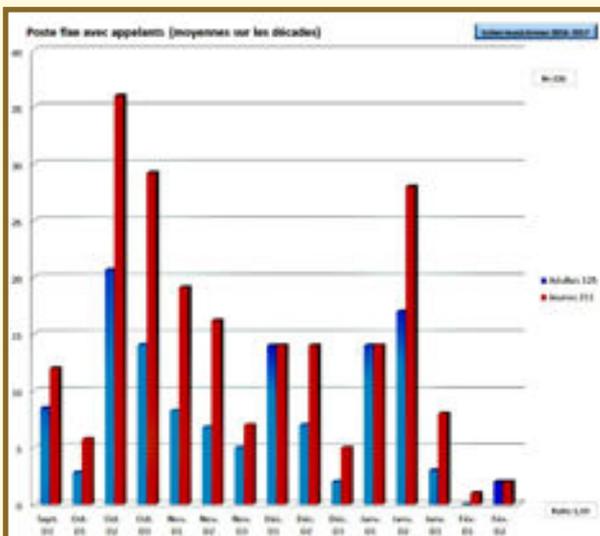
Le rapport des âges obtenu au tableau de chasse n'est donc pas l'indice de reproduction réel.

C'est un indice cynégétique de prélèvement relatif à un mode de chasse pratiqué dans une zone géographique déterminée, pour une année donnée.

Si vous souhaitez avoir tous les détails des observations et les résultats des années précédentes, rendez-vous sur le site de l'AICO : <http://www.aico-oiseaux.com/>

Nous tenons à remercier ceux qui ont participé, même modestement, à cette étude en espérant que nous soyons plus nombreux l'an prochain et que les observateurs d'autres régions nous rejoindront, donnant ainsi plus de poids à notre travail.

Jean-Paul Florentino  
 Chargé des observations à l'AICO





# Maladie d'Aujeszky : *l'exemple des Alpes Maritimes*

*La maladie d'Aujeszky est une maladie infectieuse des porcins, d'origine virale. Elle est due à un herpes virus responsable chez le chien d'une encéphalomyélite évoluant rapidement vers la mort. La contamination du chien se fait par l'ingestion de viscères, de sang, de viande de sangliers contaminés par le virus.*

**Chez le porc**, le virus a été éradiqué depuis plusieurs années, en France et presque dans toute l'Europe, les élevages porcins français en sont actuellement indemnes. Plus aucune vaccination n'est pratiquée. Par contre, la faune sauvage, et particulièrement l'espèce sanglier, continue à être contaminée à des degrés divers. Le virus est donc toujours actif, mais n'entraîne qu'une faible mortalité et uniquement sur les jeunes marcassins.

**Chez le chien** il en va tout autrement : l'incubation est courte (2 à 6 jours). Les premiers signes sont des modifications soudaines du comportement. Le chien est abattu, inquiet, agressif. Ces modifications comportementales peuvent être confondues avec celles de la rage, d'où le nom de pseudo-rage donné à cette maladie. Très vite des démangeaisons (ou prurit) très intenses apparaissent de façon pratiquement systématique. Elles se localisent préférentiellement au niveau de la tête et vont souvent jusqu'à l'automutilation. L'affection évolue très rapidement vers une paralysie du pharynx, responsable de troubles de la déglutition et une paraplégie qui précèdent de peu la mort de l'animal. Celle-ci survient généralement sous 48 heures.

**Si la maladie est endémique dans la plupart des régions du monde, elle n'est heureusement pas transmissible à l'homme.**

### **Contamination**

Les porcins entre eux, et les porcins envers les bovins se contaminent essentiellement par voie d'aérosols et jetage nasal ou oculaire. Quant aux chiens, ils sont contaminés par l'ingestion d'éléments d'un sanglier contaminé. Les parties les plus contagieuses seraient les viscères. Il est donc fortement recommandé d'éviter de donner les abats de sangliers à nos chiens ou de les nourrir avec de la viande de sanglier.

### **La maladie d'Aujeszky dans les Alpes Maritimes : un cas d'école**

Au printemps 2016, plusieurs chiens sont conduits chez un vétérinaire de la Côte d'Azur : ils présentent les symptômes décrits plus haut. Ils décèdent tous, certains étant préalablement « endormis » afin de leur éviter des souffrances atroces. Il s'avère qu'ils ont consommé un cochon d'un élevage en semi-liberté du moyen pays. Après enquête, on découvre que les animaux de cet élevage sont tous des hybrides porc-sanglier et que la plupart sont porteurs du virus de la maladie d'Aujeszky.

Interrogé à ce sujet lors d'une CDCFS, le directeur des services vétérinaires départementaux est assez évasif. Il nous informe surtout que l'on estime à 30% le taux d'animaux porteurs du virus chez certaines populations de sangliers.

La DDTM organise l'abattage de plusieurs « cochongliers » aux alentours de l'élevage. Les analyses de sang sont toutes positives. A l'annonce de cette nouvelle, les chasseurs de sanglier sont en émoi : que va-t-il advenir de leurs compagnons lorsque la chasse va reprendre ? Quelles sont les précautions à prendre ? Jusqu'où s'étend l'épidémie ?



*Les chiens arrivent sur le sanglier mort*



*Dans les Alpes Maritimes, région à risque, les chiens ne pillent pas le sanglier*



Devant cet état de fait, la FDC 06 a pris le taureau par les cornes : dès la pré-ouverture, au début août, une enquête d'envergure est lancée auprès des sociétés de chasse de tout le département, chacune recevant des séro-buvards afin de réaliser au moins cinq prélèvements sanguins sur des sangliers tués à la chasse. L'objectif est de réaliser mille analyses, afin d'avoir un échantillonnage étoffé, pouvant servir de référence pour une étude scientifique sérieuse. Il est recommandé à tous les chasseurs d'éviter de laisser leurs chiens mordre dans les sangliers abattus et surtout de ne pas leur donner les viscères ou de la viande de sanglier à manger.

L'ouverture se fait dans l'inquiétude, mais aucune mortalité de chien n'est signalée à la fermeture générale, le 8 janvier. Un chien d'une commune distante de plusieurs dizaines de kilomètres du premier foyer sera atteint et décèdera fin janvier (certaines zones du département bénéficient d'une prolongation de la chasse du sanglier). C'est bien triste pour le propriétaire de cet animal, mais un seul décès pour quelques milliers de chiens sur le terrain, c'est vraiment peu.

Les prélèvements sanguins parviennent au laboratoire vétérinaire et les premiers résultats d'analyses arrivent : ils ne sont pas très rassurants car non seulement le premier foyer s'étend, mais des sangliers positifs sont signalés dans plusieurs communes du département assez éloignées du foyer initial. De toute évidence la maladie est présente un peu partout.

Une seconde série d'analyses est également programmée : elle concerne la génétique. L'objectif est de savoir s'il y a une corrélation entre les animaux porteurs du virus et leur patrimoine génétique. (Plus simplement, si les « cochongliers » sont les vecteurs principaux de la maladie d'Aujeszky).



*Une petite pose pour la photo...*



L'étude n'est pas terminée à ce jour, et je vous invite à la consulter dans les mois qui viennent sur le site de la FDC 06 (<https://www.fdc06.fr/>) où elle sera mise en ligne.

En attendant voici les principaux résultats obtenus, en ce mois de février 2017, sur la maladie d'Aujeszky dans les Alpes-Maritimes :

- 636 prélèvements sanguins reçus
- 503 analysés
- 118 en cours d'analyse
- 15 en attente d'analyse

Sur les 503 déjà analysés

- 352 négatifs
- 41 positifs
- 110 inexploitable

Les 41 prélèvements positifs à la maladie d'Aujeszky totalisent, à ce jour, 12% des prélèvements ayant fait l'objet d'une analyse.

### **Conclusion**

La maladie d'Aujeszky est bien présente dans la population de sangliers du département. Elle représente un danger pour les chiens courants en particulier, mais la menace est tout de même limitée pour nos compagnons.

La contamination n'est pas automatique, je dirais même qu'elle est exceptionnelle. Elle ne peut se produire qu'à un stade particulier du développement de la maladie chez le sanglier. Cette période semble très courte (environ 48 heures ?). J'en veux pour preuve l'expérience involontaire de deux membres du bureau de l'AFACCC des Alpes du Sud qui chassent dans le secteur le plus contaminé. « Nous avons tué une belle laie dans un secteur très escarpé et nous l'avons éviscérée sur place pour la ramener plus facilement. Deux chiens qui étaient à la traîne sont venus consommer ces viscères ! Le sanglier s'est avéré positif à la maladie d'Aujeszky mais les chiens n'ont pas été contaminés et se portent à merveille ». Une grosse angoisse néanmoins. Mieux vaut éviter ce type d'expérience !

La Fédération des Chasseurs des Alpes Maritimes s'est saisie à bras le corps de ce problème délicat. Les résultats définitifs de cette étude mériteront toute notre attention et celle des pouvoirs publics auxquels la FDC s'est un peu substituée. Au nom de l'AFACCC des Alpes du Sud et de tous les chasseurs aux chiens courants je tiens à remercier les membres du CA, son Président et les services techniques pour leur investissement dans ce domaine.

*Guy Maunier*

## PARLEZ-MOI SURVIE, PAS FANTAISIE.

Votre chien est le complice de vos instants de gloire.  
Aussi concentré que vous, il se fait discret.  
Mais face à la bête noire acculée, il sera protégé.

### J'ÉQUIPE MON



**Griffon Nivernais, Haika**  
Apd. **209 EUR**



**Bruno du Jura, Hummer**  
Apd. **189 EUR**



**Jagd Terrier, Milka**  
Apd. **155 EUR**

GILET DE PROTECTION: 5 À 8 COUCHES / CONFORTABLE / MULTITAILLE



JM ARTEMIS  
ARMURERIE • CHÈN • PÊCHE

BROWNING

ARMURERIE JM ARTEMIS  
www.jmartemis.com — Tél: 04.42.59.68.19 — EXPERT BROWNING

# En Bref

## Diane Aupsoise « Journée de ramassage des douilles »

Le 30 avril 2017 15 membres de la diane aupsoise se sont retrouvés pour une matinée consacrée au ramassage des douilles.

Comme vous pouvez le constater la récolte a été bonne : en fin de matinée se sont plusieurs dizaines de kilos de cartouches et déchets variés qui ont été ramassés.

### Une belle initiative à renouveler.

Bravo à M. ARNAUD David, jeune et dynamique, président de la société de chasse d'Aups pour avoir organisé cette opération, et un grand merci aux participants.

La fédération des chasseurs rappelle que le ramassage des douilles est obligatoire !

Cette journée sera renouvelée chaque 1er dimanche de Mars.



## Lapins repris en Espagne



### Faisan-Perdrix rouge

Tél : 06 22 59 12 47

Email : mtb1789@hotmail.com



## Société de chasse militaire de Canjuers : un territoire fantastique à découvrir

La société de chasse militaire de Canjuers peut se targuer de détenir quelques records ! En effet, forte de 430 sociétaires, cette dernière regroupe le plus de disciples de Saint Hubert dans le département et elle est de surcroît la plus vaste du Var en superficie avec près de 34 500 ha, le camp militaire de Canjuers étant le plus grand camp militaire d'Europe occidentale !

Ce territoire de chasse représentant pas moins de 6% du département Varois est constitué d'un vaste plateau calcaire couronné de montagnes et entrecoupé par de grandes dépressions appelé « plan » dont le Grand Plan de Canjuers à qui il doit son nom. Avec un tel biotope, cette société de chasse est un vrai paradis où l'Artuby y creuse un canyon vertigineux presque aussi remarquable que les Gorges du Verdon dans lesquelles elle se jette. Située entre des altitudes de 600 à 1 500 mètres, cette région du Haut-Var est un piémont alpin à la limite du climat méditerranéen et du climat de montagne. Ces influences constituent ainsi un territoire d'un grand intérêt écologique comme en témoignent les nombreux classements en ZNIEFF<sup>1</sup>, NATURA 2000 sur la Montagne du MALAY, où le Parc Naturel Régional du Verdon s'est implanté dans la partie Ouest et Nord du camp. Couvrant un espace de 35 km d'ouest en est et de 10 km du nord au sud, le camp est implanté sur 13 communes, une 14<sup>ème</sup>, BROVÈS, étant entièrement absorbée en zone militaire.



Créée en même temps que le camp (1964), la société de chasse de Canjuers est régie par instruction ministérielle et son statut est déposé en Préfecture depuis le 17 juin 1969. Les sociétaires sont au nombre maximum de 500 et sont d'origines très diverses. On y découvre ainsi 3 catégories d'ayant-droit avec d'une part les militaires d'active ou en retraite soit 100 personnes environ, les civils qui regroupent les réservistes, les civils de la défense au nombre de 70 et enfin les expropriés et descendants d'expropriés soit une centaine. A ces trois catégories d'ayants-droit s'ajoutent 152 cartes pour les chasseurs des communes limitrophes du camp.

Présidée par le Général commandant d'armes de la garnison Draguignan-Canjuers, la société élit un conseil d'administration de 18 membres, également répartis entre les sociétaires d'origine militaire et civile qui est dirigé par un bureau constitué du Vice-président responsable de la SCM<sup>2</sup>, du trésorier, du secrétaire et de son adjoint. Les autres tâches de la vie de la société sont réparties en fonction des compétences de chacun. De plus, 5 commissions garantissent le bon fonctionnement de la société et sont responsables chacune d'un domaine particulier : la commission «Petits gibiers» (lâchers, agrainage, travaux d'aménagement pour le petit gibier et piégeage), la commission «Grands gibiers» avec un directeur des battues en charge de l'entretien des lignes et des postes de tir, de l'organisation des battues et de la réalisation du plan de chasse, la commission «Pêche», la commission «Travaux et Emblavures<sup>3</sup>» et enfin la commission «information». Ces commissions sont complétées par un conseil de discipline dédié à la sécurité de la chasse et des chasseurs.

La superficie quotidienne ouverte à la chasse après réserve des terrains de manœuvre est en moyenne de 9 500 ha et l'on ne peut chasser que trois jours par semaine : le mercredi, le samedi et le dimanche sans compter les jours fériés lorsque les activités militaires le permettent. Pour le Grand Gibier, les battues sont réalisées le mercredi et le dimanche. Quant à la chasse individuelle, approche ou billebaude, elle ne se pratique que les mercredis, samedis et dimanche, selon les espèces et types de gibiers.



# Vie des Sociétés

De plus, la société de chasse dispose de 2 gardes chasse salariés qui assurent en plus de leur fonction une permanence à la disposition des sociétaires et des contacts que sont les différents services du camp et les administrations (ONCFS et ONF).

A l'abri depuis soixante ans des excès de l'agriculture intensive, le camp possède une grande diversité faunistique. On y trouve du gibier 100% naturel comme de la «vraie» perdrix rouge, du lapin ou du lièvre ainsi que de nombreux migrateurs (grives, bécasses et pigeons). Le territoire est aussi riche en grand gibier et l'on peut chasser le chamois à l'approche, le chevreuil ainsi que le sanglier en battue. Seul bémol, le retour définitif du loup, dont le nombre significatif n'est pas sans conséquences sur les tableaux notamment en ce qui concerne le chevreuil qui paie lui aussi un lourd tribut à Canis Lupus. Sur les 430 sociétaires, près de 300 ne chassent que le petit gibier. Pour les battues au grand gibier, le nombre moyen de participants est d'une centaine, dont en moyenne 20 traqueurs avec leurs chiens.

Malgré un statut et des règlements très stricts, la société s'ouvre vers l'extérieur en recevant de nombreux invités qui découvrent un territoire ainsi qu'une organisation axée sur la sécurité, mais aussi sur l'esprit de convivialité et d'éthique de la chasse. De plus, pas une battue ne se déroule sans au moins une équipe de chien de sang pour la recherche du gibier blessé, un exemple à suivre ! De plus, la so-

ciété reçoit chaque année les administrateurs de la fédération et s'ouvre aux jeunes chasseurs qu'elle invite régulièrement. Elle organise en sus des activités festives comme les vœux, la galette des rois, la journée des enfants à la pêche ou bien encore la journée des familles.

La société de chasse de Canjuers est donc une société où il fait bon vivre, où les chasseurs marquent un réel attachement à la sécurité, à leur territoire ainsi qu'à leurs traditions. Bien intégrée localement par la diversité de ses membres et souvent enviée, la société militaire de chasse de Canjuers contribue pour une grande part aux excellentes relations entretenues par le camp militaire avec les communes riveraines ainsi qu'au rayonnement de la chasse.

<https://chassecanjuers.wixsite.com/scmc-canjuers>

## Glossaire :

ZNIEFF<sup>1</sup> : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

SCM<sup>2</sup> : Société de Chasse Militaire

Emblavures<sup>3</sup> : semences

## Tableau de chasse annuel :

600 sangliers, 160 chevreuils, 25 chamois, 1500 faisans, 600 perdrix, 50 lapins, 200 lièvres, 600 bécasses

## Croquettes spéciales chiens de chasse

Équilibre : 25/10

**NOUVEAUTÉ !**

**14.90 € TTC / palette**  
(39 sacs)

Disponibles : 28/14 - 30/15



Le Muy

386, route de Fréjus  
T : 04 94 19 80 90

Fréjus

313, chemin de st Joseph  
T : 04 94 40 10 63

Hyères

685, vieux chemin de Toulon  
T : 04 94 00 59 30

Le Luc

2922, route de Toulon  
T : 04 94 10 40 00

[WWW.JARDINERIE-BERGON.FR](http://WWW.JARDINERIE-BERGON.FR)





## Une quatrième édition de la fête de la chasse réussie

**L**a 4<sup>ème</sup> édition de la Fête de la chasse organisée par la Diane Roquebrunoise en collaboration avec les différents services municipaux a été une nouvelle fois une belle réussite.

L'inauguration de cet événement se réalisa en présence de Jean-Paul OLLIVIER, Maire de Roquebrune-sur-Argens et de Marc MEISSEL, Président de la Fédération des Chasseurs du Var. Ainsi, chacun dans leur discours respectif, défendit les chasses traditionnelles de notre belle région tout en mettant en avant l'importance de l'activité cynégétique tant sur le secteur économique qu'environnemental.



Quand à la messe en l'honneur de St Hubert, elle fut célébrée à l'église St Pierre St Paul du village par le père Jean de Dieu. Ainsi, en présence des sonneurs de cor et de l'équipage de chasse à courre présents pour l'occasion, l'office religieux remporta un franc succès tout comme la bénédiction des animaux à la chapelle St Roch. Le Président de la société locale organisatrice de l'évènement, Marcel FOUQUE, conclut en remerciant chaleureusement tous les participants et les partenaires de cette fête dont la municipalité qui œuvra au bon déroulement.

Un apéritif accompagné des sonneurs de cor et de la troupe Dou Miejour clôtura la matinée dans une ambiance conviviale.

Dans l'après-midi, les démonstrations de fauconnerie, de chiens d'arrêt, de chilet ont ravi le public, tout comme la meute du Rallye Crespin avec la fameuse curée tant attendue par nos spectateurs.

Cette fête continua par un repas préparé par Evelyne et notre ami chasseur dit «NESS» qui proposèrent une délicieuse daube de sangliers accompagnés par les sonneurs de cor, la soirée se terminant par une chorale improvisée qui entonna la chanson «O ST HUBERT» ainsi que l'hymne provençal, La Coupo Santo chantée par Yves et Jacky.

Le secrétaire

Marc BOURDOU





# En Bref



## ARMURERIE P.A.C.A.

Chasse • Accessoires • Tenues de chasse  
Coutellerie • Archerie • Air-Soft  
Depots - Vente

**A l'occasion de l'ouverture de la chasse  
Portes ouvertes le 25 Août 2017 avec Buffet**

**83480 PUGET SUR ARGENS**

Espace Vernède II, Route des Vernèdes

Tél. 04. 94. 96. 92. 06

[www.armurerie-paca.com](http://www.armurerie-paca.com)

- AVEC CE FILM LES CHASSEURS ET LES PÊCHEURS  
PEUVENT ÊTRE FIERS DE LEURS PASSIONS ET JE SOUHAITE QU'ILS AIENT ENVIE  
DE LE PARTAGER AVEC CEUX QU'ILS AIMENT : FAMILLES, AMIS... -



Cette année, la FNC est partenaire de la promotion du film de Nicolas VANIER «L' école buissonnière». Cette œuvre cinématographique porte haut et fort les valeurs des amoureux de la nature et de la faune sauvage, valeurs partagées par le monde de la chasse française. La ruralité, la transmission générationnelle, le respect de la faune sauvage et de la nature sont autant d'éléments qui ont conduit la FNC à épauler la médiatisation de ce film.

## Mitsubishi L200 Double Cab



Technologie  
Grandeur Nature



### L200 DOUBLE CAB 2.4 DI-D INTENSE CONNECT

Financement en location longue durée (LLD) sur 49 mois et 15000 km/an avec un apport placé en 1<sup>er</sup> loyer majoré à 3500 € TTC.

Entretien compris avec Pièces d'usure<sup>(2)</sup> • Garantie 5 ans & assistance  
Capacité de remorquage 3,1 T, charge utile 1 T, rayon de braquage 5,9 m

**399 €**  
par mois<sup>(1)</sup>

*Mozart Autos*

87, BD DE L'INDUSTRIE  
Derrière Maxi Bazar  
83 480 PUGET SUR ARGENS

tél. : 04.94.82.88.88

[www.mozart-autos.com](http://www.mozart-autos.com)

(1) Exemple de Location Longue Durée (LLD) sur une durée de 49 mois et 15000 km/an pour le financement d'un Mitsubishi L200 DOUBLE CAB 2.4 DI-D INTENSE CONNECT (hors peinture métallisée) avec un apport placé en 1<sup>er</sup> loyer majoré à 3500 € TTC et 48 loyers mensuels de 399 € TTC (contrat d'assurance et de prestations Révisions Pièces d'Usure Réparation Pneu). (2) Coût des assurances et prestations facultatives compris dans le montant des loyers ci-dessus le contrat d'assurance et de prestations Révisions Pièces d'Usure Réparation Pneu est de 39 € TTC/mois, soit 1911 € TTC. Caution des contrats sur la durée totale du financement. Offres réservées aux particuliers, valable pour un Mitsubishi L200 DOUBLE CAB 2.4 DI-D INTENSE CONNECT commandé entre le 01/04/17 et le 30/06/17 sous réserve d'acceptation par SEFIA SAS au capital de 10000000 €, 69 avenue de Flandre 59708 Marcq-en-Baroeu Cedex - SIREN 491411542 - RCS Lille Métropole.



## Le Club National des Bécassiers a répondu présent !

Une fête de la chasse dans le Var sans passionnés de Dame Scolopax, cela n'existe pas ! Preuve en est la participation du Club National des Bécassiers du Var à la quatrième édition de la fête de la chasse qui s'est déroulée le 11 juin à Roquebrune sur Argens.

Ainsi, durant cette journée dédiée à la pratique cynégétique ainsi qu'aux chiens, les membres du CNB83 ont tenu à participer à la mise en valeur de la chasse dans la région tout en rappelant les valeurs de l'association qui sont de regrouper tous les chasseurs qui pratiquent la chasse à la bécasse, d'étudier la vie, les mœurs, la migration et la chasse de cette dernière, de défendre les intérêts des chasseurs de cet oiseau et surtout de procéder à toutes actions permettant de mieux comprendre le comportement de la demoiselle des bois. Dans une ambiance amicale, de nombreux contacts furent pris, ce qui permit notamment de nouvelles inscriptions au sein de notre association qui se fait forte désormais d'avoir une centaine de membres sur le département varois et plusieurs milliers au niveau national.

D'un point de vue scientifique, notre club s'investit pour une meilleure connaissance de l'oiseau, avec des poses de balises Argos sur une trentaine d'oiseaux depuis deux ans. Un suivi sur toute l'Europe est ainsi réalisé tant pendant la période Post Nuptiale que Pré Nuptiale afin de connaître les diverses routes migratoires des mordorées que l'on peut d'ailleurs consulter sur le site du club. De plus, sur le département, de nombreuses sorties dites de bagages sont organisées et c'est une centaine d'oiseaux qui sont ainsi bagués chaque année sur divers secteurs du département, les volontaires y sont bien entendu les bienvenus !

Enfin, le club a vocation à être très vigilant sur les dates de fermeture de la Chasse à la Bécasses et c'est grâce à ses études scientifiques, que la date de fermeture de la chasse à la bécasse du 20 février a pu être maintenue.

L'union fait la force, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour découvrir, accroître vos connaissances et surtout partager la passion de la chasse et des chiens.

Pour tous renseignements :  
Daniel AOUAT - Secrétaire CNB 83 06.80.33.01.27



**PISTOLIER**  
CHASSE | TIR | LOISIRS | DÉFENSE | ATELIER

**NOCTURNE**  
Vendredi 1 septembre 2017  
PRÉSENTATION  
DES NOUVEAUTÉS 2017/2018

Le Panorama - ZI Toulon Est  
151, avenue Alphonse Lavallée - 83130 La Garde  
0 892 97 99 88 - contact@lepistolier.com  
[www.lepistolier.com](http://www.lepistolier.com)  
Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00





## Brevet Grand Gibier 2017

Pour notre 11<sup>e</sup> année du brevet Grand Gibier dans le Var, un nouvel administrateur a été nommé responsable de l'examen, il s'agit de Pierre PARDINI. Je tiens à le remercier et à le féliciter pour son organisation. Cette année, 17 personnes se sont inscrites, ce qui démontre que l'intérêt pour la connaissance du grand gibier ne faiblit pas. Je remercie également les formateurs extérieurs et bénévoles (tous spécialistes) qui se sont investis le samedi, sur leur temps de loisirs, ainsi que certains administrateurs de notre association.

### Promotion « Fernand du BOISROUVRAY »

Né à Chantilly en 1934, diplômé de HEC. Fernand homme de lettre, s'est investi presque toute sa vie dans le journalisme cynégétique. Il s'est investi dans la formation du chasseur en publiant « Réussir le permis de chasser » avec le but de donner à ceux qui veulent avoir le droit de chasser, le sens et la connaissance de leurs devoirs. Il a collaboré en 1982 avec l'ANCGG au Comité de Direction, de la brochure « Le plan de chasse du chevreuil et du cerf ».

Cette année 20 candidats étaient présents, avec ceux venant des Bouches du Rhône. L'examen a eu lieu le 10 juin à Brignoles dans les locaux de la FDCV. Le président du jury étant Emile Bertrand président de l'AD des Alpes Maritimes.

### Les résultats du Var :

- Ont obtenu la « **médaille OR** » : Michel BRUCHON, Guillaume BARBA, Pierre Louis NIARD, Hubert BROCHIER, Jean Baptiste CAUNEGRE, Jean Michel LECLERCQ, Gilbert COLOMBERO, Dominique MEDARD.
- Ont obtenu la « **médaille ARGENT** » : Mikaël SUMIEN, Sébastien COULOMB

### Nos amis des Bouches du Rhône :

- Ont obtenu la « **médaille OR** » : Lionel SCORLETTI, Christian GASC, Jean Baptiste VICARI, François Jérôme ARNOUX.

Comme l'année dernière au mois d'août, une battue sera organisée par Pierre PARDINI, sur le Domaine Saint Julien, réunissant tous les candidats et leurs formateurs. A l'issue de cette matinée, les diplômes seront remis par Marc Meissel président de la FDCV.

Bravo à tous pour cette réussite, et nous vous attendons nombreux pour 2018.

Président Gérard ARNOULT





## Les rencontres saint-Hubert Varoises

**S**aint-Hubert était avec nous pour ces rencontres, qui se sont déroulées ce Samedi 01 Octobre sous un ciel gris, mais sans pluie, ce qui n'était pas négligeable pour les concurrents et leur compagnon à quatre pattes.

Cela fait maintenant trois années, que ces rencontres ont lieu dans la chasse privée du Domaine de Reillanne sur de magnifiques terrains constitués de garrigue, de chênes et de pins que Monsieur Yannick AUDIBERT met à notre disposition gratuitement, nous lui adressons tous nos vifs remerciements.

La Fédération des chasseurs du Var, très attachée à ces épreuves, nous offre les faisans et les coupes. Elle était cette année représentée par son Président Monsieur Marc MEISSEL ainsi que son secrétaire général Monsieur Alain MILLANELLO, nous les remercions pour leur implication et leur présence qui est toujours très appréciée.

Monsieur MARQUESI garde de Natura 2000, nous a honoré de sa présence et a pu observé le déroulement des parcours de ces rencontres.

Le nombre de participant était en augmentation cette année, et tous ont déployé leurs connaissances pour pouvoir accéder à la première place, je les félicite et les remercie pour leur présence et leur sportivité.

Ces rencontres étaient examinées par Messieurs Patrick Ielli et Manuel FERNANDEZ pour la série chasseur et moi-même pour les séries chasserresse et chasseur trialisant.

### Voici le palmarès de ces rencontres 2016 :

- **Série chasserresse trialisante avec chien d'arrêt**  
1ère Madame Ulrike EMMERLING avec LILLI II – Drahthaar
- **Série chasseur trialisant avec chien d'arrêt**  
1er Monsieur Olivier BERNARD avec DIXIE – Braque Hongrois  
2ème Monsieur Olivier MARCHI avec HUDSON – Setter Anglais
- **Série chasseur Chien d'arrêt**  
1er Monsieur Christophe DHO avec ISIS – Setter Anglais  
2ème Monsieur Charles MASSICOT avec DUKE – Pointer  
3ème Monsieur Eric FOUCAUD avec JOLIE HERZI – Petit Epagneul de Munster  
4ème Monsieur Philippe D'OLIVEIRA avec LETTY – Setter Anglais  
5ème Monsieur Fernand CULINATI avec HASLEY – Braque Français  
6ème Monsieur Olivier MARCHI avec LLORD – Setter Anglais  
7ème Monsieur Didier ROUMIEU avec TOMMY – Barbu Tchèque

Après la remise des prix, tout le monde s'est retrouvé dans une bonne ambiance, autour d'un succulent repas, préparé par Tonia que je remercie, ainsi que Stéphanie et Jean-Louis pour leur accueil.

J'espère vous retrouver l'année prochaine, aussi nombreux et passionnés et vous souhaite une bonne saison de chasse.

**Un grand merci à Yannick.**

Christiane FRANCESCON  
(Organisatrice)  
Déléguée des RSH 83



### Les rencontres St Hubert 2017

se dérouleront le samedi 7 octobre 2017 au domaine de la Reillanne.  
inscription auprès de  
Christiane FRANCESCON  
Tél. : 06.81.54.99.68 ou  
Tél. Fixe : 04.94.97.52.71  
Mail. : rc.vigo@orange.fr

### Domaine Puits de Rians

Petit gibier sédentaire sauvage + 3 lâchers par semaine + migrateurs, bécasses et grives + chevreuils et sangliers + battues.

Grand rendez-vous aménagé. Chasse entretenue et gardée à l'année. Nombre de places limitées. Permis 13 valable. Actions à partir de 1000 €. **Tél. 06 09 68 16 16**

### Domaine de Villonne, Saint-Maximin (83)

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en intersaison.

Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison.

**Tél. 06 09 44 48 50**

### Association de Chasse : « Le Domaine d'Engardin »,

L'association de Chasse : « Le Domaine d'Engardin », à La Celle, souhaite accueillir au sein du domaine de L'Escarelle, plus de chasseurs afin de préserver au maximum le site, des ravages des sangliers.

L'adhésion se fait auprès de Virginie, secrétaire de l'association, **au 04.94.69.09.98**

**ou Philippe TOLEDO, chef de battue au 06.01.41.65.46**

La cotisation est de 150 € pour les résidents de La Celle et 180 € pour les non-résidents.

Le nombre de place est limité à 70 membres.

### Elevages de Gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière. Documentation sur demande au **06 82 28 12 19** et sur notre site : **www.elevagedeschataigniers.fr**

### Association des Amateurs du Chien d'Arrêt

Vous propose des places pour la saison de chasse 2017 / 2018

Elle dispose de trois territoires d'une superficie de 200 ha

- Le plan d'Auron à la Verdière
- Le Domaine de Jonquerolle à Fox Amphoux
- Le Domaine de la Lieue à Brignoles

Tarifs des cartes : Adhésion annuelle à l'association 45 €

Validation de chasse pour 2 territoires au choix 150 € - Validation de chasse pour les 3 territoires 200 €

Possibilité de battue au grand gibier un samedi sur 2 à Fox Amphoux et le mercredi sur le Domaine de la Lieue.

Pour les chasseurs intéressés bien vouloir nous contacter au : **06.69.56.38.25** ou par mail : **isoart83@live.fr**

### Association les chasseurs de la Vallée du Gapeau

Battue sanglier cherche posteur pour saison 2017 / 2018

Carte 650 euros.

**Renseignements Tél : 06.87.04.24.05 ou 06.07.63.24.68**

### Chasse d'exception Camargue

480 Ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limites.

Excellent rapport qualité/ prix : 500 €/journée repas inclus. Ambiance conviviale, grand moment de plaisir

**Tél : 06.19.58.48.84 ou [www.chasse-du-domaine-de-canavere.com](http://www.chasse-du-domaine-de-canavere.com)**

### Association des chasseurs de Saint Jean à Ollières dans le Var.

Recherche postiers pour battues aux grands gibiers sur le domaine ou battues existante recherchant un territoire de chasse.

**contact : Mr Paoletti Gérard Tél. : 0623801564**

### Domaine de Jaumegarde (13)

Grand parc 700 Ha réputé pour densité de grands sangliers et cervidés (trophées exceptionnels); Journée découverte (Satisfait ou ré-invité si vous n'avez pas tiré ! ) : 350 € Action 14 battues : 4 000 € - Approche et affût possible.

**Tél : 06.09.88.13.77** et retrouvez nous sur **Facebook**

 FORFAIT ANNONCE SIMPLE	<b>15 €</b>	 FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE	<b>30 €</b>
 FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE	<b>50 €</b>	 FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE AVEC UNE IMAGE	<b>80 €</b>
 LES PETITES ANNONCES NON COMMERCIAL SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS, DONNS)			



### Dimanche 15 octobre, chassez les idées reçues !

La Fédération Départementale des Chasseurs du Var organise, à nouveau, l'opération désormais incontournable «Un Dimanche à la Chasse» à destination du grand public.

Cette initiative propose ainsi pour la cinquième année consécutive aux personnes non-chasseurs qui le souhaitent de découvrir, le temps d'une matinée, la chasse sous toute ses formes telle qu'elle est pratiquée dans notre département.

Cette opération de communication confirme l'engagement du monde de la chasse vers la voie de l'équilibre et du partage avec les autres usagers des milieux naturels tout en démontrant que l'exercice de notre passion peut se faire de manière sécurisée, responsable ainsi qu'avec éthique, bien loin des clichés qu'on peut lui attribuer.

### Où se dérouleront les parties de chasse ?

Dans le Var, ce ne sont pas moins de 22 sociétés de chasse réparties aux quatre coins du département qui ont été souhaitées contribuer à cette démarche de découverte de la pratique cynégétique en accueillant des néophytes le temps d'une partie de chasse.

Les sociétés volontaires sont celles des communes suivantes :

Les Adrets, Ampus, Bagnols, Barjols, Baudinard, Bormes, Brignoles, Le Cannet des Maures, Carces, Claviers, Draguignan, Fréjus, Mazaugues, Néoules, Ollières, Le Rayol Canadel, Riboux, St Raphael, Salernes, Solliès-Ville, Tourtour, Trigance.

### Quels sont les modes de chasse proposés ?

- Chasse à l'avant au chien d'arrêt (lièvre, perdrix, faisán),
- Chasse en battue au grand gibier,
- Chasse à l'approche grand gibier,
- Chasse à courre du lièvre,
- Chasse de la grive au poste ou à la glu,
- Fauconnerie.

### Comment s'inscrire ?

L'opération est, bien sûr, réservée aux non-chasseurs ayant + de 12 ans.

Les inscriptions débuteront le 25 septembre et se termineront le 12 octobre, dans la limite des places disponibles. Elles se feront auprès de la Fédération des Chasseurs du Var par téléphone, par internet ou directement auprès du président de la société de chasse concernée si les intéressés le connaissent.

Les participants auront de plus le libre choix de la société de chasse ainsi que du mode de chasse parmi les communes proposées.

La participation est gratuite, sans autre formalité que de devoir s'inscrire.

Les participants seront assurés pour la journée.

**Venez nombreux.**

**DECATHLON**  
FRÉJUS

**NOCTURNE CHASSE**  
Vendredi 1er septembre  
de 19h à 21h

**NOS SPÉCIALISTES  
SONT HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR  
ET DE VOUS CONSEILLER DANS VOTRE  
NOUVEAU RAYON CHASSE  
DE 9H30 à 20H.**



**DÉCATHLON FRÉJUS**  
Z.I. La Palud-83600 FRÉJUS  
04.98.12.71.71